

"La sonnerie des cloches de la Cathédrale Notre-Dame de Tournai au XVe siècle"

Quinaux, Eléonore

Abstract

Cet article présente une analyse du manuscrit 348/A conservé aux archives de la Cathédrale de Tournai consacrée aux rites liés à la sonnerie des cloches au sein de cette cathédrale. Si le professeur Jacques Pycke a pu produire des analyses de ce manuscrit exhumé en 2003, les particularités liées aux cloches et à leur sonnerie demeuraient tues. Cet article rend dès lors compte de leur emploi particulier et comparé à celui des ordinaires de Reims, Bayeux et Laon.

Document type : *Article de périodique (Journal article)*

Référence bibliographique

Quinaux, Eléonore. *La sonnerie des cloches de la Cathédrale Notre-Dame de Tournai au XVe siècle*. In: *Organiste*, Vol. 2, no.154, p. 72-87 (avril-mai-juin 2007)

LA SONNERIE DES CLOCHES DE LA CATHÉDRALE NOTRE-DAME DE TOURNAI AU XV^E SIÈCLE

ELÉONORE QUINAUX

INTRODUCTION

Les archives de la cathédrale de Tournai renferment un nombre considérable de manuscrits encore inconnus du public. L'un d'entre eux s'en est vu récemment exhumé par le professeur Jacques Pycke qui, en 2003 ⁽¹⁾, en donna une première édition partiellement commentée. Ce manuscrit ⁽²⁾ rédigé en langue latine s'avère un véritable régal tant pour le philologue que pour l'historien. Ceux-ci y découvriront un descriptif des rites, usages et vocables médiévaux émanant du milieu ecclésiastique tournaisien. Nous nous focaliserons dès lors sur une partie encore inexplorée de ce manuscrit : la sonnerie des cloches.

Aussi, cet article s'enchaînera en quatre parties. Après une présentation de l'évolution de la cloche à travers les temps, nous parlerons, d'une part, de la disposition des clochers de la cathédrale et de leur contenu comme en atteste du Mortier ⁽³⁾ et d'autre part, nous établirons, sous la forme d'un tableau, un panorama des sonneries présentées par le manuscrit 348/A. Enfin, un dernier pan sera consacré à la comparaison des résultats obtenus par le dépouillement des feuillets tournaisiens avec les ordinaires de Reims, Bayeux et Laon. Cette dernière phase nous permettra de répondre à l'interrogation suivante : la cathédrale Notre-Dame de Tournai possédait-elle une manière de sonner les cloches propre à son diocèse ou le manuscrit 348/A rapporte-t-il un procédé courant à l'époque médiévale.

DE LA CLOCHE AU CLOCHEMAN

La cloche est un instrument à percussion actionné soit par un battant soit par un marteau. Elle se compose de dix parties principales dénommées par des vocables lui conférant une parenté avec l'être humain ⁽⁴⁾. La fonte une fois coulée se fait homme. Le baptême et l'attribution d'un nom à une cloche renforcent cette idée d'humanisation de l'instrument. Elle est perçue dans le monde spirituel comme un lien entre le terrestre et le céleste.

Si cet instrument se trouve déjà attesté dans l'Antiquité, il apparaît dans nos régions aux IV^e et V^e siècles. La cloche, appelée *signum* par les premiers chrétiens, est avant tout dotée d'une fonction de com-

munication. Effectivement, elle sert à rythmer le temps, à avertir la population en cas d'incendie ou encore à appeler les croyants aux divers offices religieux. Après avoir été moulée et fondue, une cloche doit être accordée. Ses dimensions et son profil en déterminent le son. Plus la cloche est lourde, plus le son est grave ; plus elle est petite, plus le son est aigu. Lorsqu'elle est frappée, la cloche « rend un son qui s'accompagne d'une série d'harmoniques d'intensité variables : l'octave inférieure, la fondamentale, la tierce mineure, la quinte et l'octave supérieure ⁽⁵⁾. »

Frank Deleu ⁽⁶⁾ ajoute que l'emploi de cloches dans l'usage liturgique ne commença à se répandre qu'après l'avènement en 313 de l'édit de Milan qui permit au christianisme de devenir une religion reconnue. Les cloches demeurèrent le principal instrument d'accompagnement des chants jusqu'à ce que l'orgue perde son identité païenne. Deleu explique encore que plus les cloches sont suspendues haut, plus elles portent loin. On les plaça donc dans les beffrois ou dans les chaises de clochers afin d'appeler les fidèles les plus éloignés à l'office.

Pour ce qui est des cloches, leur commande émane du chapitre. Elles ont pu être payées grâce aux offrandes des pèlerins se rendant deux fois par an à la cathédrale. Leur nombre exact au XV^e siècle ne nous a pas été rapporté. Quelques noms demeurent toutefois connus grâce aux archives : la plus grosse cloche s'appelait Marie et fut payée en 1281 par les chanoines Leclercq et Pontoise ⁽⁷⁾ – nom qui restera accolé à celui de la cloche – viennent ensuite Florence, Loyse, Philippa et Rogiera. Les plus petites sont désignées par le terme de « moineaux ». Les quatre clochers devaient se répartir aussi des cloches de taille moyenne mais leurs noms ne sont pas mentionnés.

Si la cathédrale de Tournai possède cinq tours, seules quatre d'entre elles méritent l'appellation de clocher. En effet, le clocher situé à l'intersection de la croix ne contient pas de cloches. Sa position centrale nous permet d'affirmer qu'il a été bâti en premier. Il ne présente d'ailleurs pas d'élément gothique. L'observation externe des quatre autres clochers montre que ceux-ci n'ont pas été érigés à la même époque. Les clochers Marie et Saint-Éleuthère sont



les plus anciens ⁽⁸⁾. La tour Marie se situe dans la partie est de l'intersection entre le chœur et le transept. Elle ne possède aucun élément gothique et demeure ainsi la plus dépouillée des tours. Le clocher de Saint-Éleuthère, construit dans la partie ouest de la rencontre entre le chœur et le transept et dès lors placé à l'opposé de la tour Marie, ne présente ni chapiteaux ni colonnettes. Ce deuxième clocher offre cependant un motif gothique dessiné par les briques dans sa partie inférieure. Viennent ensuite les clochers de Brunain et de la paroisse situés, tous deux, au nord de la nef, à l'endroit où cette dernière rencontre le transept. Ces deux tours témoignent d'un style de transition du roman vers le gothique. Elles sont dès lors plus récentes. Le clocher de Brunain possède des baies garnies de colonnettes annelées et ses fenêtres plus hautes sont surmontées d'un arc ogival. Le clocher de la paroisse, contenant les plus petites cloches appelées « moineaux », dispose de baies formées d'arcades lobées et entourées d'un nombre considérable de colonnettes annelées annonçant la fin de la période de transition.

Les cloches pouvaient être sonnées de quatre manières différentes : à la volée, par heurtage, par frappe et en stormie (ou estourmie). Ainsi, les trois procédés décrits par l'évêque de Mende, Guillaume Durand (XIII^e siècle), désignés par les verbes latins *compulsare*, *depulsare* et *simpulsare* ⁽⁹⁾ ne figurent pas dans le manuscrit.

Les cloches n'étaient pas actionnées par des chanoines de la cathédrale. Leur fonctionnement requerrait toutefois l'emploi de sonneurs de cloches désignés dans ce manuscrit par les termes de *pulsatores campanarum* (ceux qui poussent les cloches) ou de *cloquemanni* (clocheman).

J. Pycke et J. Dumoulin, dans leur article de 1998 ⁽¹⁰⁾, expliquent que le clocheman ne doit pas être considéré comme un simple sonneur de cloche mais remplit plutôt la tâche d'auxiliaire. Effectivement, ce dernier, tout comme les clercs de la trésorerie et du revestiaire, devait prêter serment. La lecture de ce dernier rapporté dans le même article nous apprend qu'un clocheman s'occupait de toute une série de petites tâches inhérentes au bon ordre de la cathédrale. Il doit « garder la cathédrale et y assurer l'ordre, être deux à la parcourir pendant les offices de jour, assurer une présence d'une personne au moins dans le chœur à chaque office de la journée et spécialement à la grand-messe, fermer les accès ouvrant sur le cloître aux jours fériés, conserver les clés de l'église, sonner les offices de jour et de nuit de façon régulière, enfin dormir tous dans la cathédrale chaque nuit » ⁽¹¹⁾. Clochemans et clercs sont révocables tous les six mois.

Quant au terme même de clocheman, il n'apparaît qu'au XIV^e siècle. Ils auraient toujours été au nombre de trois. Nous pouvons déduire ce nombre de l'appellation que l'on donnait à ces auxiliaires ainsi qu'aux clercs prêtant le même serment, celle des « Sept dormants » ⁽¹²⁾. Le titre de clocheman perdurera pendant des siècles mais deviendra petit à petit un titre honorifique.

RÉPERTOIRE DES SONNERIES TOURNAISIENNES

Le manuscrit 348/A se présente sous la forme d'un ensemble de notices successives sans véritable classement thématique. Si des annotations apparaissent bien en marge, nous ne pouvons pas affirmer que ce sont bien des titres. Aussi est-il nécessaire d'en parcourir la totalité pour en extraire les types de sonnerie présents. La constitution d'un tableau récapitulatif semble dès lors tout indiqué. Celui-ci synthétisera les éléments trouvés de la notice une à la notice deux cent quatorze. Il retiendra les mentions suivantes : notices, heures sonnées ou moment importants, type de fête, manière de sonner, cloche(s) utilisée(s) et exception à la note prescrite ⁽¹³⁾.

<i>Notices</i>	<i>Type de fête</i>	<i>Heure / Moment</i>	<i>Manière</i>	<i>Cloche(s)</i>	<i>Exception / précision</i>
Trois	Fêtes cathédrales	Heures principales : none, complie, prime ⁽¹⁴⁾	Avec la stormie des vêpres et des matines	— >	Idem lors du Te Deum, procession, introït et séquence de la messe.
		Vêpres	Avec heurtage et frappe faits le plus solennellement possible pour les derniers coups		
		Matines	Sonnés mais n'est pas dit comment		
		Autres coups	Sonnées deux fois	Avec les deux cloches de Brunain et deux d'Eleuthère	
	Jour de la Dédicace et de Noël	Matines	sonnées solennellement avec heurtage et frappe		
Trente-deux	Petites fêtes triples	Grandes heures des Vigiles et du jour	sonnées deux fois en même temps	deux cloches de Brunain et deux cloches d'Eleuthère	On ne dit pas s'il s'agit des fêtes triples communes ou des petites.
		1 ^e et 2 ^e Vêpres Matines Messe Procession Autres heures	comme aux fêtes doubles		
Cent treize	Entrée de l'évêque de Tournai	s'il y a procession	comme aux fêtes triples		
Cent septante-cinq	Exaltation de la Croix	Vigiles et l'ensemble de la fête	sonnées avec solennité		
Quarante	Grandes fêtes doubles	Heures principales None Complies – la veille	sonnées à deux reprises	Avec les cloches de brunain	Sauf le jour de la ciconcision et de l'apôtre Saint-Mathieu
		Prime None Complies – jour même	Idem	Idem	
	Circoncision Fête de Saint – Mathieu	Idem	Sonné deux fois	Avec les cloches de la tour Marie	

	Grandes fêtes doubles	Autres heures	sonnées de manière habituelle	toujours maintenir la préséance à la cloche qui sonne les heures où l'on frappe le coup des heures lors des fêtes à neuf leçons	Sauf pour le Te Deum et la séquence
		Séquence et Te Deum	sonnées à deux reprises	avec les cloches moyennes	
		Matines Vêpres	avants-derniers coups distincts des autres comme aux fêtes à neuf leçons	sonnées avec les autres cloches	
Soixante-sept	Petites fêtes doubles	Heures principales	sonnées à deux reprises	Avec deux cloches de Saint-Eleuthère	
		Autres heures	ne diffère pas de la sonnerie générale des doubles majeures et ne peut dépasser trente minutes		
Nonante-sept	Fêtes doubles (aucune précision)	Prime	durée des deux avants-derniers coups n'excède pas celle des avants-derniers appels des matines aux jours ordinaires		
		Matines		Sonnées avec une seule cloche, Florence	
Soixante-neuf	Fêtes à neuf leçons ou aux jours semblables	Heures principales			Sauf Pâques annotine, jour des morts, jour hebdomadaire de la bienheureuse Vierge et jeudi, vendredi, samedi de l'octave de Pâques et au jour de la Translation de Saint-Eloi
	Pâques annotine	1 ^e et 2 ^e vêpres	On ne fait rien		
	Jour des morts		sonnerie des jours ordinaires		sauf si ce jour tombe un vendredi
	Jour de la bienheureuse Vierge	2 ^e vêpres et complies	sonnées simplement		

	Jeudi, vendredi, samedi de l'octave de Pâques et du jour des Innocents et à la Translation de Saint-Eloi	heures principales comme celles du 1 ^e point des fêtes à neuf leçons	sonnées comme un dimanche		sauf le jour de la Circoncision
	Veille de Noël et jeudi saint	Prime		avec la grande cloche de l'église	
	Fêtes à neuf leçons	Autres coups	Sonnés comme aux jours ordinaires		Sauf avant – derniers coups des vêpres et des matines
		Vêpres et matines	Sonnerie des avant-derniers coups	avec Philippa	
		Grand messe Laudes Séquence		sonnées avec deux petites cloches aux moineaux	
Quatre-vingts	Samedi des fêtes à neuf leçons	Nones Complies		sonnées avec une seule grande cloche de Saint-Eleuthère	Sauf pendant le Carême pour le samedi à complies
	Idem mais en période de Carême	Complies		avec une des cloches de Brunain	
	Dimanche des fêtes à neuf leçons	Prime None Complies		Sonne avec une grande cloche de Saint-Eleuthère	Sauf pendant le Carême où à ces mêmes heures, on utilise une des cloches de Brunain
Septante-huit	Fêtes à neuf leçons	Dimanche			La petite croix est portée à la messe
Quatre-vingts	Idem	Jour même	Sonne comme pour un dimanche	Sonne la plus grosse cloche	De même aux octaves de ces fêtes
	Samedi et dimanche des rameaux	Prime None Complies	Idem	Sonne avec la plus grande cloche de l'église	
Quatre-vingt-deux	Au Salve qu'on doit dire le samedi lors de ces fêtes	Du début à la fin de l'antienne Salve et à la fin de celle qu'il faut dire en retour		Elle se fait au son de la grosse cloche	
Quatre-vingt-trois	De Noël à la purification			Procession devant la Vierge avec chant <i>Inviolata</i> et au son de la grosse cloche	Cela n'a pas lieu le dimanche et au jour même d'une fête à neuf leçons

Quatre-vingt-trois	De Noël à la purification			Procession devant la Vierge avec chant <i>Inviolata</i> et au son de la grosse cloche	Cela n'a pas lieu le dimanche et au jour même d'une fête à neuf leçons
Quatre-vingt-cinq	Fête à neuf leçons	Tierce			Pendant que l'on sonne tierce, tout de suite après le chant de prime le prêtre s'avance pour bénir l'eau
Nonante-sept	Fêtes à trois leçons Jours ordinaires	Grandes heures		Comme aux jours ordinaires	
			– prime none	Annoncées pendant quinze minutes puis on sonne 7/60 ^e d'heure et un temps identique à la grosse cloche (Rogiera)	Utilisation d'une même cloche = Rogiera par Rogiera avec la petite cloche de None avec la petite cloche de prime
		Vêpres	sonne quatre petits appels de [...] / 60 ^e d'heure chacun	1 ^e appel sonné pendant [...] / 60 d'heure — > avant-dernier appel avec Rogiera pendant [...] / 60 d'heure Dernier appel : deux petites cloches alternées pendant 1/60 ^e d'heure.	Si none sonnée avant le repas de vigiles
		Matines	Appels comme pour les vêpres	Début avec Philippa pendant [...] / 60 ^e d'heure, puis avec une des cloches d' Eleuthère pendant une même durée, puis avec deux petites cloches alternées comme pour les vêpres puis avec Rogiera pendant [...] / 60 ^e d'heure	
		Laudes	sonné à volonté	avec Loyse	
		Autres heures	Idem	Avec les cloches habituelles	

Quatre-vingts	Samedi en général	– grand messe Sonneries communes None Complies	Comme dernier appel vêpres Comme jours de fêtes Sonnées toute l'année comme aux fêtes à neuf leçons	Avec deux petites cloches Avec une des cloches de Saint-Eleuthère	Sauf pour les matines aux fêtes doubles
	Dimanche en général	Prime None Complies	Idem	Idem	Sauf les dimanches privilégiés où un sermon général est dit : prime sonnée avec une des cloches de Brunain
Trente-trois	Fêtes triples communes	Heures principales de la veille et du jour en lui-même 1 ^e et 2 ^e vêpres	Sonnées sans heurtage et frappe des cloches Ne sonne pas la stormie	Avec les huit plus grosses cloches	sauf veille d'Epiphanie ou quand none est chantée avant le repas
	Veille de l'Epiphanie	Idem	Sonne la stormie	Avec les six plus grosses cloches à l'exception des deux plus hautes	Idem quand none est chantée après le repas
	Triples communes	Derniers coups des vêpres et des matines Autres coups	Comme aux fêtes cathédrales	Avec les six plus grosses cloches sauf celles de Brunain	Idem lors du Te Deum, de la grand-messe et de la séquence
	Ascension	Procession	Sonné avec heurtage solennellement	Avec la stormie des vêpres	Sauf lors de la seconde stormie des Matines
	Epiphanie	Vigiles	Avec la stormie	Avec les six plus grosses cloches à l'exception des deux hautes	
	Cent quatre-vingt-quatre	Epiphanie	Vêpres Matines		

Le parcours des tableaux laisse entrevoir d'emblée l'hétérogénéité de ce manuscrit, notamment par le biais de la colonne « précisions ». Pourtant, nous aurions pu croire que la structuration en notices allait nous fournir un classement systématique du contenu ; il n'en est rien.

Effectivement, le répertoire des sonneries de cloches par fête nous a permis de remarquer que bon nombre d'informations ne se situaient pas dans les pans du texte où nous étions en droit de les attendre. La numérotation des notices apparentées l'atteste d'ailleurs.

Le manuscrit s'ouvre sur les fêtes cathédrales. L'annonce d'une telle description nous donne à penser que tout ce qui concerne la sonnerie de ce genre de fête sera contenu dans la notice trois⁽¹⁵⁾. Cette dernière, assez générale en ce qui concerne l'aspect musical, mériterait d'être complétée par une notice reprenant, pour chaque fête cathédrale, les cloches prescrites.

Le copiste ne suit pourtant pas cette procédure qui voudrait que l'écriture s'étende du général au particulier. Ainsi nous attendrions-nous à découvrir, après avoir parlé des fêtes cathédrales, un rapport des éléments spécifiques à chacune de ces fêtes, tels que la sonnerie. Or, nous constatons que les notices s'emboîtent, se complètent plus qu'elles ne se font suite.

De même aux fêtes triples : si les notices générales sont bien regroupées sous une rubrique commune, nous devons patienter jusqu'aux notices cent septante-cinq et cent quatre-vingt-quatre pour obtenir des renseignements sur deux fêtes triples précises, celles de l'Exaltation de la Croix et de l'Épiphanie.

Quant aux fêtes à neuf leçons, la soixante-neuvième notice semble livrer tous les secrets de leurs sonneries. Pourtant, la bonne compréhension du contenu ne peut s'acquérir qu'à la lecture des paragraphes quatre-vingts et nonante-sept. Ces trois parties réunies donnent alors un panorama plus riche de ce type de sonnerie. Les notices quarante, quatre-vingt-deux, quatre-vingt-trois, quatre-vingt-cinq et cent seize apportent des éléments de compréhension supplémentaires sur ce fêtes à neuf leçons.

Le contenu propre à chaque notice est aussi très diversifié. Beaucoup de rubriques sont munies d'une annotation en marge ressemblant à un titre. Mais, la lecture de la note marginale et du contenu présente souvent de grands écarts. Rares sont les notices qui traitent uniquement de ce qui serait annoncé. Si les notices parlent bien de ce qui a été ajouté en marge, elles ne le font que succinctement et développent aussitôt d'autres aspects liés de près ou de loin au moment narré. Peut-être n'avons-nous en réalité qu'une tentative de structuration, un premier classe-

ment des éléments écrits qui pourra servir alors à l'établissement d'un manuscrit définitif. Ce genre d'observation apparaît également dans certains chartiers où l'annonce que fait le scribe des documents repris dans le volume ne correspond pas toujours à ce que nous y découvrons en réalité. Ainsi pouvons-nous supposer que nous possédons ici un manuscrit attestant du travail à réaliser pour passer de l'état de brouillon à l'état de copie définitive. Nous pouvons dès lors y contempler le travail fourni par le copiste pour passer d'une étape lacunaire à un résultat plus ordonné et complet. Sans doute le copiste se basait-il sur un premier état donné par un ancien ordinaire dont il recopie des morceaux et y insère çà et là ce qui, depuis l'écriture de ce premier ordinaire aujourd'hui disparu, a été modifié dans le déroulement des rites. Le rédacteur du manuscrit 348/A ajoute donc des éléments nouveaux et en supprime d'autres qui ne doivent plus avoir cours. Les feuillets qu'il nous a laissés ne forment dès lors qu'une étape vers un manuscrit mieux agencé et plus précis. Nous avons donc affaire à un brouillon. La présence de deux mains différentes et de morceaux laissés volontairement vierges au sein des pages nous prouvent que nous sommes bien dans une phase de construction et non d'établissement définitif. L'état de brouillon explique alors cette structure particulière mais courante à l'époque que ce soit dans les recueils veillant à la conservation des textes de lois ou maintenant la doctrine de l'Église.

Ainsi la notice quatre-vingts située dans la partie consacrée aux fêtes à neuf leçons fait part de sa volonté de parler des sonneries du samedi aux heures principales. Outre ces dernières, nous trouvons également celles du dimanche – que ce soit au long de l'année ou aux fêtes à neuf leçons –, les exceptions à ces prescriptions (Carême, fête des Rameaux), mais aussi une remarque ayant trait à la nécessité de suspendre trois coupes au-dessus de l'autel, ce qui n'a pas de rapport direct avec la sonnerie attendue.

Nous notons également que la lecture des tableaux ne nous permet pas de rendre compte des sonneries préconisées au XV^e siècle. Si nous possédions encore à l'heure actuelle les cloches médiévales, nous ne serions pas capables de reproduire toutes les sonneries répertoriées. Une fois de plus, beaucoup d'informations sont manquantes ou incomplètes. Si les sonneries elles-mêmes sont malaisées à imaginer, le problème se pose aussi dans les cloches à utiliser. Nous ne sommes pas habitués à de tels rituels et l'ordinaire, s'adressant aux clercs de la cathédrale, pré-suppose certaines connaissances sur les tours et les cloches que nous ne possédons plus. Quelles sont les cloches à sonner précisément, comment le sont-elles, lorsque nous en avons une description plus ample, reste encore à savoir où celles-ci se situent,

comment ne pas les confondre ou encore quelle est la portée exacte de certains adjectifs accompagnant la manière de sonner ? Voilà autant de questions qui demeurent sans réponse.

La notice trois en est un bel exemple. Elle explique que les cloches doivent être sonnées, lors des matines, à deux reprises. Les tours dans lesquelles se situent ces cloches et leur nombre sont signalés. Nous savons donc qu'une des sonneries requiert l'emploi de deux cloches de la tour de Brunain et de deux autres de la tour de Saint-Eleuthère. Mais quelles cloches sises à l'intérieur de ces tours devons-nous précisément utiliser ? Aucune information n'apparaît à ce sujet. Nous pouvons déduire de la lecture de l'ensemble du tableau qu'il devait s'agir de cloches moyennes. Effectivement, les autres rubriques précisent régulièrement la taille des cloches quand il est question de grosses, de hautes et de petites cloches. Les quatre cloches ne semblent dès lors pas se détacher des autres, aussi pouvons-nous émettre une telle hypothèse. De même, le copiste note encore qu'aux autres coups, trois cloches seront utilisées, mais une fois de plus, il ne dit pas lesquelles et omet de signaler dans quel clocher elles se situent. Un tel inconvénient n'est pas un fait isolé mais bien récurrent à travers l'ensemble de l'ouvrage.

Aux notices quarante et nonante-sept, il est question d'heures sonnées avec les cloches « habituelles ». Si les clochemans étaient certainement familiarisés aux sonneries à reproduire, les lecteurs que nous sommes ignorons totalement ce que sont les cloches « habituelles ». Deux hypothèses se présentent à notre esprit : soit cet adjectif désigne les cloches les plus utilisées au cours des divers offices, soit il se rapporte aux sonneries des heures aux jours ordinaires, plus fréquents que les jours de fêtes.

Pour ce qui est de la rubrique soixante-neuf, une autre mention nous apparaît énigmatique. L'heure de prime est sonnée avec « la grande cloche de l'église ». Celle-ci pourrait désigner la plus grande ou la plus grosse cloche de la cathédrale. Si tel est le cas, pourquoi ne pas nommer la cloche (par exemple, Marie) comme le copiste le fait dans d'autres paragraphes. Une autre question est de savoir ce que recouvre exactement le terme d'« église ». La cathédrale est nommée comme telle dans le manuscrit alors pourquoi la mentionner soudainement en tant qu'église. Peut-être une cloche de la cathédrale était-elle connue par tous, en ces temps, sous cette appellation ou alors serait-il question d'une cloche appartenant plus à une paroisse qu'au chapitre de la cathédrale. Cette mention survient encore à la notice quatre-vingts mais aucune précision n'est jointe à cette dénomination.

Enfin, lorsque l'évêque fait son entrée à Tournai, les chanoines peuvent aller à sa rencontre sous la

forme d'une procession. Si cette dernière a lieu, nous apprenons que les cloches étaient sonnées au même moment. La notice cent treize nous dit encore que cette sonnerie est semblable à celle des fêtes triples. Elle omet cependant de nous préciser de quelles fêtes triples il est question (petites ou communes).

Ensuite, les notices sont plus que laconiques mais leurs manquements peuvent se comprendre par l'état de non achèvement du manuscrit. Si deux mains se perçoivent clairement sur les feuillets, nous pouvons supposer que ces derniers en attendaient une troisième ou du moins des compléments apportés par l'une d'entre elles. La première main ignorait sans doute ce qu'elle devait indiquer à certains endroits et attendait un ordre ou un avis quelconque. A la notice nonante-sept, nous constatons que bon nombre de mentions de durées des sonneries ont été laissées en suspens. Ainsi les soixantièmes d'heure sont indiqués, mais un blanc dans le manuscrit, demeure là où le nombre précis de minutes devrait figurer. Le chapitre n'avait peut-être pas fixé le temps exact que prendraient de telles sonneries ou bien le copiste travaillant dans un endroit tout autre n'avait pas d'écho de cette durée et a préféré laisser au prochain le soin de compléter plutôt que de faire part d'une information erronée.

La rubrique cent quatre-vingt-quatre est aussi très énigmatique. Au sein de celle-ci la première main demande de corriger ce qui a été écrit précédemment au sujet des vêpres et des matines à l'Épiphanie. La présentation sous forme de tableau permet de visualiser directement ce qui a été dit au sujet de cette fête. Rien n'a été décrit en ce qui concerne ces deux types de moments. Le passage à corriger n'a soit jamais existé soit est manquant et sera alors à ajouter lors de l'élaboration du manuscrit définitif.

La lecture de la colonne baptisée « cloches » met en avant le fait que les cloches de Saint-Eleuthère et celles de Brunain sonnent souvent en rapport les unes avec les autres. Effectivement, soit leurs cloches sonnent ensemble comme nous le voyons aux notices trois et trente-neuf, soit elles sonnent en alternance (à deux reprises à la notice quatre-vingts). L'alternance cloches de Brunain / cloches de Marie n'intervient qu'une unique fois, à la notice quarante. Cette prédisposition des cloches de Saint-Eleuthère et de celles de Brunain à se compléter est sans doute due au positionnement de ces clochers. La cathédrale de Tournai jouissant d'une disposition particulière de ses tours et d'un nombre peu commun, il serait dommage de ne pas profiter d'un espace singulier pour faire résonner de manière peu commune ses cloches. Ces deux tours se trouvent disposées l'une en face de l'autre ce qui permet une réponse des sons plus marquée. Cette occupation de l'espace facilite

alors une sonnerie en alternance entre leurs cloches respectives comme le font les deux mains d'un pianiste qui se répondent sur le clavier lors de l'interprétation d'une étude à deux voix. Nous pourrions dès lors affirmer que les cloches des tours Brunain et Saint-Elleuthère constituent les deux voix de la cathédrale. Quant au clocher Marie, il permet de jouer sur ce que nous appellerions aujourd'hui la stéréophonie. De fait, cette tour est sise en opposition à la tour de Brunain, sur un axe diagonal, et permet, en alternance avec cette dernière, de donner l'impression aux croyants disposés dans la nef, mais surtout dans le transept, d'être entourés par la résonance des sons. Le son réel de l'une des tours faiblit de plus en plus mais ne s'arrête pas complètement grâce à l'effet d'écho, tandis que l'autre, dans un angle tout à fait opposé, débute son chant. Les sons se mêlent donc créant ainsi un son dominant et un son en sourdine, effet qui peut être produit grâce à de la feutrine placée sur les cordes de n'importe quel instrument en disposant.

Par ce jeu des sons, les Tournaisiens reconnaissaient facilement le type de célébration qui les attendait à l'office. Nous pouvons souligner que la cloche dominante aux jours ordinaires était Rogiera, tandis que celle des fêtes à neuf leçons était Florence. De plus le rythme ou la manière de sonner variait en fonction du calendrier. L'oreille tournaisienne en était dès lors quotidiennement informée.

Enfin, nous devons encore observer qu'outre les fonctions de signal, de convocation ou de marque du début de l'office religieux, les cloches sont aussi des repères pour les chanoines et autres participants à la cérémonie. La colonne « compléments » nous démontre que les cloches pouvaient être dotées de la charge d'indicateur. La sonnerie des cloches peut signaler la présence d'une procession ou indiquer aux clercs que la petite croix doit être portée à la messe (notice septante-huit) ou encore que c'est le moment de procéder à la bénédiction de l'eau (notice quatre-vingt-cinq).

A la lecture de ce manuscrit, nous pouvons donc affirmer que les feuillets conservés aux archives de la cathédrale ne forment pas un manuscrit destiné à l'usage quotidien mais constitue bien une étape de rédaction entre un ancien ordinaire, un sanctoral et un cérémonial subsistant à cette époque une rénovation complète. Les clercs du chapitre étaient sans doute en pleine réforme et avaient dès lors besoin d'un brouillon qui les mènent des anciens rituels vers l'application définitive de nouveaux. Aussi, notre manuscrit doit être compris comme bon nombre de chartiers conservés à la même époque : il comprend des écrits à conserver comme source documentaire pour parvenir à l'élaboration de nouveaux livres, en l'occurrence, cultuels.

COMPARAISON DU MANUSCRIT TOURNAISIEN AVEC LES ORDINAIRES DE REIMS, LAON ET BAYEUX

Après avoir passé en revue le contenu du manuscrit 348/A, nous devons maintenant procéder à une phase comparative qui nous permettra de juger si le brouillon de Tournai semble présenter un maniement des cloches qui lui est particulier ou si ce type d'usage était une chose répandue. Aussi avons-nous parcouru différents ordinaires avant de retenir ceux de Reims, Laon et Bayeux. Nous avons débuté notre dépouillement par la lecture des ordinaires de Tongres⁽¹⁶⁾, Anderlecht et Louvain⁽¹⁷⁾. Notre choix s'était d'abord porté sur ces derniers à cause de leur période d'écriture, contemporaine à celle de notre manuscrit. Nous avons dû chercher d'autres ordinaires, car cette première tentative ne menait à rien étant donné qu'ils étaient dépourvus de mentions de sonneries. Nous savons seulement qu'il y a des moments où le copiste a pris la peine de préciser que l'on sonnait mais on ne sait ni comment, ni quand, ni la durée, ni avec quelles cloches et quel nombre. Tongres, Anderlecht et Louvain détaillent beaucoup plus les chants que les sons en général.

Les ordinaires de Reims, Laon et Bayeux sont certes plus vieux que celui de Tournai mais nous livre des informations sur les cloches. Nous avons donc choisi de les retenir.

RECENSEMENT DES SONNERIES DE L'ORDINAIRE DE REIMS (VIII^E - XIII^E SIÈCLES)

L'édition de l'ordinaire de Reims⁽¹⁸⁾ de Chevalier s'appuie sur deux manuscrits différents, le manuscrit de Londres et le manuscrit de Reims. Celui de Londres appartient depuis des années à l'ancienne bibliothèque royale d'Angleterre et sa description a été dressée par David Casley⁽¹⁹⁾. Personne n'a jamais signalé son existence à Reims. Il se présente sous la forme d'un in quarto de nonante-quatre feuillets écrits sur deux colonnes de quarante-huit à quarante-neuf lignes par page. Il contient la transcription d'un original déjà assez archaïque à l'époque pour que le scribe, sans doute peu cultivé, y commette de nombreuses erreurs : *con* pour *cum*, *ad* pour *a* ou encore *et* pour *ad*. Nous y découvrons aussi quelques abréviations insolites.

Le manuscrit de Reims daterait du XII^e siècle, époque à laquelle la liturgie est en pleine restauration. Nous dénombrons ainsi trois manuscrits de l'ordinarium novum. Le plus ancien a été choisi par Chevalier pour son édition. Son format est petit, cent septante-cinq millimètres sur cent vingt-sept. Il est écrit en minuscule gothique et chaque paragraphe débute par une lettre ornée alternativement de bleu

ou de rouge. Les titres sont toujours notés en rouge. Les additions y sont très rares et nous retrouvons la même main sur l'ensemble du document.

L'ordinaire de Reims ne présente pas la même structure que celui de Tournai dans la mesure où aucune notice générale ne s'y trouve. Tous les paragraphes sont munis d'un titre de fête précis et nous n'y avons pas découvert d'intitulé constitué d'un type général de fête. Les appellations « fêtes cathédrales, fêtes à neuf leçons, fêtes triples... » n'y figurent donc pas. Nous avons dès lors parcouru cet ordinaire de titre en titre afin de rechercher des sonneries semblables à celles de Tournai.

Ainsi, nous avons pu constater que six fêtes cathédrales sont mentionnées par l'ordinaire de Reims. Ce dernier note que lors de l'Assomption⁽²⁰⁾, les vigiles sont sonnées deux fois (*dupliciter*) et les matines nécessitent l'action de deux cloches à la foi (*binis*) là où le copiste tournaisien ne mentionnait qu'une sonnerie simple (*simpliciter*) pour ces mêmes vigiles et ne parlait pas du tout des matines. A la Dédicace de l'église⁽²¹⁾, les matines sont sonnées deux fois alors qu'elles l'étaient simplement à Tournai. Au jour de la Nativité⁽²²⁾, les Rémois sonnent plusieurs cloches en même temps au moment des matines. Lorsque la première messe est dite, on continue à sonner les cloches ensemble et on procède de la même manière durant les sacrements. Le manuscrit 348/A nous indique seulement le fait que les matines soient sonnées en ce jour solennellement avec frappe et heurtage. Quant au jour de Pâques⁽²³⁾ qui ne fait l'objet d'aucun commentaire à Tournai, l'ordinaire de Reims y spécifie que, quand l'office de prime est terminé, on peut se mettre à sonner tierce. De même pour la fête de la Pentecôte⁽²⁴⁾, là où l'ordinaire de Tournai reste muet, celui de Reims explique que, lors des vigiles, revêtus de chapes de soie, les officiants chantent à haute voix le *Kyrie elleison* puis disent le *Gloria in excelsis* et qu'entre ces chants, on sonne les cloches. Le copiste rémois ajoute encore qu'au jour même, on sonne deux fois et qu'à la messe, aux matines et aux vêpres, les cloches retentissent ensemble. Enfin, les matines sont sonnées deux fois à la Toussaint⁽ⁱ⁾ comme l'on procède également aux vêpres. Après ces derniers, on sonne en même temps les cloches. Les sonneries de Toussaint ne figure pas à Tournai.

En ce qui concerne les fêtes triples communes, Reims explique qu'il faut sonner deux fois les cloches lors de l'Épiphanie⁽²⁵⁾ sans en préciser le moment, alors qu'à Tournai nous possédons la description de la sonnerie des vigiles. La fête de la Purification est présentée à Reims, mais ne figure pas dans le manuscrit tournaisien. Celui de Reims nous apprend que lors des vigiles de cette fête, on sonne deux fois et on chante également à deux reprises⁽²⁶⁾.

Il mentionne également la sonnerie d'une petite fête triple, celle de Marie-Madeleine⁽²⁷⁾ qui s'avère double et au cours de laquelle on chante deux fois. Bien que cette dernière fête ne soit pas présente dans notre ordinaire, nous pouvons tout de même remarquer que les heures du jour, quand a lieu ce type de fête, sont aussi sonnées deux fois.

Pour ce qui est des fêtes doubles, les petites ne sont absolument pas mentionnées alors que leurs heures sont décrites par le manuscrit de Tournai ; quant aux grandes, seule la fête de la Circoncision⁽²⁸⁾ y est évoquée. Le lecteur peut ainsi découvrir que, durant ce jour, on sonne à deux reprises et on chante de la même manière. Cette sonnerie double est aussi présente à Tournai mais le scribe ne précise pas à quel moment elle doit être exécutée.

La sonnerie aux jours ordinaires, aux fêtes à trois leçons et aux funérailles ne sont pas décrites à Reims, reste alors les fêtes à neuf leçons. L'ordinaire de Reims affirme qu'aux trois fêtes qui précèdent le Jeudi Saint⁽²⁹⁾, on sonne aux matines et aux vêpres doublement mais on ne chante point à deux reprises. Au jour même, on ne sonne pas doublement. Tout ce que l'ordinaire de Tournai nous dit c'est que l'on sonne prime. Au samedi des Rameaux⁽³⁰⁾, on sonne deux fois mais l'on ne chante pas deux fois. A Tournai, prime, none et complies sont sonnées avec la grande cloche de la cathédrale mais il ne nous est pas dit comment.

Nous pouvons constater que l'ordinaire de Reims répertorie beaucoup moins de sonneries que celui de Tournai. Aucune sonnerie que nous pourrions qualifier de générale n'y figure. Si cet ordinaire apparaît comme plus structuré et facilite ainsi la tâche du lecteur qui peut aller d'une fête spécifique à l'autre, il n'est pas des plus aisés à comprendre pour ce qui est des familles festives au sens large. De fait, cet ordinaire ne précise jamais si tel type de fête est une fête cathédrale ou autre.

Ensuite, nous remarquons que, quand nous possédons quelques indications sur la sonnerie, le scribe nous indique rarement quelle heure de la journée ou de la nuit est frappée et ne signale jamais quelle cloche est à actionner. Peut-être que la cathédrale de Reims ne possédait qu'un seul clocher, il paraissait inutile au copiste de préciser de quelles cloches les sonneurs avaient besoin. Nous n'avons pas non plus découvert de sonnerie en alternance ou de mention attestant de l'existence d'un bourdon ou de petites cloches.

Contrairement à Tournai, les cloches ne sont pas non plus désignées par leur nom de baptême. L'ordinaire de Tournai nous apparaît donc comme étant beaucoup plus fourni et détaillé en ce qui concerne

la sonnerie. Celle-ci semble plus variée et les cloches qui la composent paraissent plus nombreuses. Les quatre clochers permettent, comme nous l'avons dit au point précédent, des jeux de sonorités qu'il n'est point possible de reproduire dans une cathédrale dépourvue d'un plan architectural similaire.

Par contre, le classement par fête des diverses rubriques concède à l'ordinaire de Reims un aspect ordonné et homogène que Tournai ne possède pas. En effet, chaque fête est décrite en une rubrique qui porte son titre. Le copiste ne s'écarter pas de son propos et le fait d'attribuer au paragraphe l'intitulé d'une fête en elle-même et non un moment particulier que l'on pourrait retrouver en celle-ci lui donne la possibilité d'y insérer beaucoup plus d'éléments touchant cette thématique de près ou de loin sans que cela ne revête l'aspect d'un enchevêtrement de renseignements.

LES ORDINAIRES DE LAON (XII - XIII^E SIÈCLES)

Le premier de ces manuscrits a été découvert dans le cartulaire de 1157 du chapitre de Notre-Dame de Laon par Ulysse Chevalier⁽³¹⁾. Cet in-folio sur vélin est de format moyen, trois cent seize millimètres sur deux cent douze millimètres. Il se compose de cent septante-huit feuillets de vingt-deux lignes par page. Le second ordinaire date de la même époque mais n'est pas de la même main. Il comprend cent seize feuillets de dix-neuf lignes par page et un feuillet blanc non chiffré à entête. Il porte l'inscription *Adae de Corlandon. De ordine officiorum*. Tous deux appartiennent au fonds de la bibliothèque du chapitre de Notre-Dame de Laon.

L'ordinaire de Laon, plus récent que celui de Reims offre une structure et une description des cloches plus proches de celles que nous avons pu découvrir à Tournai. Nous avons préféré procéder à une description de l'ordinaire de Laon générale et accompagnée de quelques exemples plutôt que de répéter une fois de plus les mêmes intitulés suivis d'une simple énumération de sonneries.

Celles-ci s'avèrent plus détaillées dans cet ordinaire. Il n'y a pas de rubriques générales par type de fête, tout comme nous l'avons vu à Reims. Il se présente sous la forme d'un texte continu, ce qui ne rend pas sa consultation des plus aisées.

En ce qui concerne les fêtes cathédrales, nous apprenons qu'elles se déroulent généralement sur le modèle de la fête de la Nativité⁽³²⁾. Les vêpres y sont sonnées au moyen des cloches fonctionnant toutes en même temps. Prime est signalée grâce à la plus grosse cloche présente dans les clochers (il y en a deux). A sexte, c'est une plus petite cloche qui doit

être utilisée. La fête de Pâques⁽³³⁾ est aussi bien précise. Aux matines, deux cloches sonnent en même temps. Une fois que celles-ci ont retenti, la procession peut aller jusqu'au sépulcre. A prime, ce sont les deux cloches des tours (*in turri*) qui prennent le relais. Les vêpres sont également sonnées par des cloches des tours, tandis que les complies nécessitent la poussée de deux grandes cloches sises dans les tours. Cet ordinaire s'avère dès lors plus fourni sur ces deux types de fête que ne l'est Tournai. Le scribe ajoute encore que lorsqu'une procession doit avoir lieu à ce type de fête, celle-ci se fait au son de deux grosses cloches⁽³⁴⁾.

Pour ce qui est des fêtes doubles⁽³⁵⁾, l'ordinaire explique que les vêpres et les matines doivent retentir au moyen d'abord de deux cloches fonctionnant en même temps, ensuite toutes les autres cloches sonnent les unes après les autres en respectant leur ordre. Cette remarque est propre à Laon, nous n'avons pas lu de mention de ce type dans l'ordinaire tournaisien. Le scribe ajoute encore que prime, none et complies sont sonnées avec deux grosses cloches. La cathédrale de Tournai utilise également aux mêmes heures deux cloches issues du clocher de Saint-Eleuthère. La fête de la Circoncision⁽³⁶⁾ requiert aux vêpres et aux matines la sonnerie de deux cloches retentissant en même temps.

Si les fêtes triples sont bien décrites dans ce texte, nous n'avons pas découvert d'explication de sonnerie de cloches que ce soit dans les passages consacrés à l'Épiphanie ou à l'Ascension. Cette dernière contenant durant son déroulement une procession, nous savons que l'on sonne à ce moment-là mais nous ignorons comment cette sonnerie est produite.

Les fêtes à neuf leçons nécessitent l'emploi aux matines d'une grosse cloche présente dans la tour⁽³⁷⁾. S'il s'agit d'une fête à neuf leçons à laquelle le peuple ne peut pas assister (*non communiter*), le gardien – il n'y a pas de dénomination « clocheman » – doit faire retentir cette même cloche plus faiblement. Au Jeudi Saint⁽³⁸⁾, prime est sonnée, tout comme à Tournai, avec une seule cloche. A la veille de Noël, l'ordinaire tournaisien ne nous renseignait que sur la manière de sonner prime. Celui de Laon livre des indications sur la sonnerie des vêpres. Deux petites cloches doivent d'abord être actionnées et elles sont suivies par les autres cloches dans leur mouvement.

Nous pouvons donc constater que l'ordinaire de Laon est plus riche en sonneries que ne l'est celui de Reims. Il se rapproche de ce qui nous est dicté à Tournai. Nous trouvons plusieurs tailles de cloches et le terme de « tour » est parfois noté au pluriel. Laon aurait de fait comporté deux clochers. Apparaît également dans cet ordinaire la mention d'une personne chargée de mettre les cloches en branle. Cet auxi-

liaire ne porte ni le nom de clocheman ni celui de clerc, mais est signalé dans le texte par le vocable de *custo*. La signification de *custo* est d'ailleurs intéressante, car ce terme se traduit par « gardien, surveillant, geôlier ». Nous pouvons dès lors supposer que, tout comme à Tournai, la personne chargée de pousser les cloches devait aussi accomplir d'autres charges relatives au respect de l'ordre dans la cathédrale. Cette sorte d'individu n'était nullement pointée dans l'ordinaire de Reims. Nous allons manifester vers une évolution dans le domaine des sonneries de cloches et de leurs attachés. Nous devons encore relater le fait que les cloches sont, dans cet ordinaire, souvent employées les unes après les autres ou bien les unes avec les autres mais jamais en alternance comme cela se fait à Tournai. Cet élément renforce notre idée selon laquelle la disposition et le nombre de clochers de la cathédrale hainuyère permettaient un plus grand jeu de sonorité.

L'ORDINAIRE DE BAYEUX (XIII^E SIÈCLE)

L'ordinaire et coutumier de Bayeux⁽³⁹⁾ fut conservé par la bibliothèque du chapitre. Constitué de cent trente-deux feuillets en parchemin, cet exemplaire, démuné de titre, est écrit entièrement par la même main, nous pouvons d'ailleurs en dire autant des additions primitives. L'écriture du texte est anguleuse tandis que celle des notes est plus ronde.

Ce n'est pas l'ordinaire de Bayeux en tant que tel qui a retenu notre attention mais bien un chapitre particulier traitant des règles observées par les sonneurs de cloches et faisant partie de son *statuta ecclesie*. Cette partie regroupe les différentes sonneries. Voici une tentative de traduction de quelques passages que nous avons perçus comme pertinents dans le cadre de notre étude.

On nous dit que le sonneur de cloches doit frapper avec solennité aux fêtes comme il est demandé, mais doit aussi veiller au rangement de l'église. Il est prié de se rendre utile aux offices. Nous avons donc un individu qui ne sert pas qu'à actionner les cloches mais remplit aussi un rôle d'auxiliaire comme à Tournai.

Quand la messe est chantée, aux jours ordinaires, prime doit être sonnée avec les quatre cloches des vêpres pendant une certaine durée. Le « gardien » doit se tenir debout dans l'intervalle des sonneries de telle manière qu'il puisse sonner à temps et au bon moment lors des célébrations. Il doit également rester debout pour sonner de manière adéquate pendant que les prêtres se trouvent dans le chœur et y servent avec zèle l'église, célébrant la messe à voix basse, pendant la première sonnerie.

Celle-ci durerait aussi longtemps qu'on déclame au chœur. Lorsque prime est terminée et que le chapitre a fait la célébration, on ne sonne pas à tierce à moins d'obtenir l'accord de ce dernier. Dans ce cas, on sonne avec la première cloche des vêpres. Tierce finie, la messe est chantée après que soit dit l'office de la communion et on sonne avec la cloche servant au Quadragésime.

A none, on sonne de la « manière juste », si ce n'est au jour où la messe est chantée deux fois. Dans ce cas, on sonne après la deuxième messe.

Aux vêpres, on sonne également l'heure juste de cette façon : au premier coup on utilise la petite cloche et la sonnerie est longue ; au deuxième coup, on sonne avec une autre cloche de petite taille parmi les grandes de sexte ; au troisième coup, on sonne avec la cloche qui sert à la messe de la Bienheureuse Vierge ou avec une autre semblable ; au quatrième coup, on utilise une des grandes cloches qui sont au chœur ou bien celle citée pour none. Ensuite, on sonne de manière classique avec deux petites cloches comme on le fait pour la messe.

Quand les vêpres ont été chantées et au jour de la Bienheureuse Vierge, si on n'a rien dit pour les défunts, on sonne complies avec la plus petite cloche comme il convient de sonner aux réunions du chapitre.

Aux matines, si on est en hiver, la sonnerie aura lieu au milieu de la nuit comme aux vêpres.

Aux fêtes simple, triple et à neuf leçons, on sonne prime d'une tour élevée avec des cloches moyennes. On fait de même à none et à complies.

A l'heure de sexte, une fois la messe chantée, toutes les cloches du chœur sonnent en même temps de la manière classique des vêpres et des matines. Aux autres [coups] les cloches ne se taisent pas sauf le dimanche. Lors d'une procession, on sonne deux grosses cloches du chœur, tout comme à la messe et lors de la séquence de celle-ci.

Aux fêtes doubles, l'heure de none et les vigiles sont frappées avec deux cloches moyennes de la tour supérieure. Il en va de même à prime et aux complies. Aux octaves des fêtes doubles, on sonne deux fois aussi bien lors des matines que pour les autres heures.

Lorsque le *Te Deum* est chanté, on sonne deux ou trois fois avec la petite cloche du chœur ; les gardiens doivent rester dans les tours pour sonner deux cloches moyennes jusqu'à la fin de ce *Te Deum*. Après que le chœur ait chanté *Eterna fac*, toutes les cloches qui sont au chœur sont sonnées. La dernière frappe se fait aussi longtemps qu'est dit le *Te Deum*. Si le *Te Deum* ne se dit pas aux fêtes doubles, on sonne les laudes à deux reprises avec [la quatrième ?]

cloche du chœur lors des dimanches de l'Avent, du Septuagésime, du Quadragésime et du Quadragésime moyen ainsi que le dimanche des Rameaux.

Si la fête double se fait avec deux chapelains, on sonne au chœur à deux reprises avec la quatrième cloche des vêpres. A tierce, on sonne avec deux cloches au chœur avec les mêmes qui sonnent la deuxième moitié des vêpres. A sexte, on sonne de la même manière qu'aux fêtes simples. Si on est dans une fête double avec quatre chapelains, dont deux se situent dans la seconde stalle, on sonne comme [au suivant] et aux fêtes doubles avec deux chapelains.

Si nous sommes à une fête solennelle avec quatre chapelains dans les stalles supérieures comme c'est le cas à Noël ou aux fêtes similaires, on sonne prime avec deux grosses cloches de l'église et on fait de même à none et aux vigiles [...] de même lors de la veille de Pâques à complies, aux trois jours suivant le jour de Pâques, à celui de la Pentecôte à prime et à none, de l'octave de Noël jusqu'à la saint Sylvestre ainsi qu'à l'octave même et lors des processions aux fêtes épiscopales. Aux heures des vêpres et des matines on sonne comme il est dit pour les fêtes doubles avec deux chapelains, sauf lorsque l'on sonne tierce avec les deux cloches du quatrième coup des vêpres et que le quatrième coup des vêpres a été frappé avec deux cloches moyennes de la tour supérieure.

A chaque fête où il y a quatre chapelains dans la stalle supérieure et lorsque les matines ont été prononcées de nuit, ces matines se sonnent comme ceci : le premier coup doit se faire entendre avec force grâce à la sonnerie de toutes les cloches de l'église, ensuite suivent quatre frappes dans le chœur. Au Quadragésime, on sonne de cette façon.

Avant prime et après la sonnerie de la messe de la Bienheureuse Vierge, on sonne pendant longtemps avec la plus petite cloche aux psaumes qui servent à la recommandation des morts. A prime, on sonne comme on le fait avant le Quadragésime mais moins longtemps. A sexte, on sonne longuement avec la cloche choisie à cet effet. A none, on sonne pendant la procession et on chante au retour de celle-ci. Avant que la procession ne sorte de l'église, on sonne de la tour la plus haute pour convoquer les clercs et le peuple à la procession. Lors de la lecture de l'évangile, dans le Quadragésime, on sonne des vêpres jusqu'au début des premiers *Per Omnia* avec la cloche de prime.

Lorsque le *Sanctus* est dit, on sonne une deuxième fois jusqu'à l'élévation.

Une fois cela fait, on sonne une troisième fois jusqu'au second *Per Omnia*. On continue [quand le quatrième chant débute] à partie de la communion et jusqu'après celle-ci [...]

Au **dimanche des Rameaux**, la première frappe se fait lors de la procession avec une cloche, après avec une autre et ensuite avec une troisième du chœur et jusqu'à ce que la procession sorte de l'église, on sonne toutes les cloches du chœur, comme il est coutume de faire pour une procession, comme au grandes litanies et aux Rogations [...]

On sonne solennellement lors de la **procession** qui conduit le corps d'un **défunt**, que ce soit un chanoine ou une autre personne, de même après les matines et aux vigiles et quand il est mené à la sépulture ; on procède de la même manière avec les clercs du chœur. On sonne solennellement toutes les cloches lorsqu'il s'agit des funérailles d'un roi, d'un archevêque ou d'un évêque qu'on ramène à l'église au moyen d'une procession solennelle. Il en va de même quand l'évêque de Bayeux réinvestit son église ou pour un doyen [...].

Il faut savoir que les serviteurs perçoivent six deniers pour n'importe quelle fête qui a été ici décrite pour les sonneries faites doublement comme aux fêtes de saint Ursin, à la fête de saint Denis, de Marie-Madeleine, de sainte Catherine [...].

La lecture de ces extraits nous permettent de constater que l'ordinaire de Bayeux nous offre un descriptif des sonneries qui se rapproche plus de ce que nous avons pu rencontrer à Tournai. La manière de sonner n'est pas la même qu'à Tournai mais elle est expliquée avec des termes semblables en suivant pour les différentes fêtes les heures du jour et de la nuit. Bayeux, contrairement à Tournai, nous livre uniquement des sonneries « générales ». Effectivement, les sonneries notées se rapportent à des fêtes génériques, non à une date spécifique du calendrier. Cette notice nous fait part également des sonneries aux jours ordinaires, ce qui n'était pas le cas dans les ordinaires de Reims et de Laon, mais figurait bien dans celui de Tournai.

De même, Bayeux est la seule cathédrale qui, comme Notre-Dame de Tournai, prend la peine de glisser quelques précisions au sujet des sonneries aux funérailles. Bien que ces renseignements soient peu développés, ils valent la peine d'être signalés.

Les cloches ne sont pas désignées par des prénoms, mais nous pouvons toutefois plus facilement les reconnaître par les adjectifs qui y sont apposés (petite, la plus petite, grande, grosse...) ainsi que des points de localisation (celles du chœur, celles placées dans la tour supérieure, celles de la tour haute...).

Quant au clocheman, comme nous l'avons déjà dit en début d'analyse, il devient à Bayeux un agent de la cathédrale à part entière. Il ne porte guère l'appellation propre tournaisienne (cette dénomination

n'arrive à Tournai qu' au XIII^e siècle) mais est considéré déjà comme une sorte d'auxiliaire et de gardien qui fait bien plus que de sonner simplement les cloches mais manipule à la perfection ces instruments comme le scribe le recommande dans ces lignes. Le rythme, l'intervalle entre les sonneries n'est pas le fruit du hasard mais s'apparente à l'art.

Un point n'est pas abordé à Bayeux alors qu'il est bien présent dans le manuscrit tournaisien : la manière de sonner. De fait, on ne nous parle pas de stormie ni de heurtage ou de frappe. On sonne, c'est tout. Cette variation des coups serait-elle propre à Tournai ou cet ordinaire est-il trop ancien pour pouvoir préciser ces différentes poussées des cloches ? Nous ne possédons pas de réponse à cette question.

CONCLUSION

Le manuscrit 348/A semble donc, par sa présentation et sa structure interne, apparenté à la lignée des cartulaires et autres chartes-lois. D'une part, plusieurs parties reprenant des pans spécifiques de la liturgie y sont regroupés afin d'être conservés et retravaillés et, d'autre part, le contenu disparate atteste de la volonté du chapitre de garder une source documentaire qui servira à la constitution d'un nouvel ordinaire mais aussi d'un sanctoral et d'un temporal. Ainsi, si titres et contenu ne coïncident pas toujours, notre logique ne doit point en être troublée mais peut se rapporter aux chartiers florissants à l'époque qui préféraient transmettre des documents susceptibles d'être à nouveau consultés ou modifiés ultérieurement sans présenter d'ordre régulier. Sans doute le XV^e siècle fut pour Tournai un moment de réforme et de renouveau qui déboucha sur l'écriture de nouveaux rites que l'on voulait plus précis et formulé de manière injonctive comme en atteste ce brouillon.

Si les ordinaires contemporains à ce manuscrit n'ont rien livré au sujet de la sonnerie des cloches, nous avons toutefois pu découvrir une présentation des clochemans semblable aux auxiliaires de la cathédrale de Tournai ainsi que la mention de quelques sonneries dans des manuscrits dont le périmètre d'origine n'est pas très éloigné de notre centre d'étude. Ces derniers sont deux à trois siècles plus anciens et ne sont encore une fois pas aussi descriptifs sur les cloches et la manière de les utiliser. Aussi pouvons-nous suggérer que la sonnerie des cloches telle qu'elle est présentée dans ce brouillon apparaît comme singulière. Cette particularité du rite tournaisien doit être liée à la structure même de l'édifice. Effectivement, Tournai est la seule ville dont la cathédrale étudiée présente quatre clochers et un nombre de cloches aussi important. De plus leur disposition particulière aux angles du transept permet un jeu de sonorité que nous ne pourrions dégager de tout autre bâtiment.

Les clochers tournaisiens détiennent à jamais les secrets d'une polyphonie inégalée mais désormais oubliée.

Notes

1 Jacques PYCKE, *Sons, couleurs, odeurs dans la cathédrale de Tournai au 15^e siècle*, Tournai et Louvain-la-Neuve, Tournai – Art et Histoire, 2003 (vol. 17).

2 Le manuscrit 348/A est conservé aux archives de la cathédrale de Tournai. Il se compose de quarante et un feuillets de papier de 295 mm de haut sur 220 mm de large, ainsi que de deux feuillets de même hauteur mais dont la largeur est de 110 mm. L'écriture est en pleine page. Les bifeuillets sont assemblés en cahiers irréguliers dont le filigrane se situe soit sur la partie gauche soit sur la partie droite. La couverture originelle a disparu et a été remplacée au dix-huitième siècle par une feuille de parchemin ocre collée sur un carton. Nous pouvons lire sur le plat de cette reliure : « arrangemens pour l'ordre des offices et ornemens ».

Ce manuscrit comprend deux cent quatorze notices dont la plupart sont munies d'un titre placé en marge et comportent de nombreuses ratures, corrections et suppressions. Le contenu peut être délimité en trois parties : de la notice une à la cent quarante-deux, nous trouvons un développement des pratiques liturgiques respectant le degré de solennité des fêtes citées, nous aurions donc affaire à un brouillon de cérémonial ; de la notice cent quarante-trois à la cent quatre-vingt une, nous distinguons un titre général, « Correctiones et additiones fiende in rubeo ordinario ecclesie Tornacensis », l'ordinaire rouge a disparu mais la traduction de cette partie nous prouve qu'il s'agit d'un remaniement du sanctoral ; enfin, des notices cent quatre-vingt-deux à deux cent quatorze, apparaît le titre « In nigro ordinario ista sunt corrigenda », cet ordinaire noir perdu, lui aussi, forme le temporal.

Deux mains se succèdent dans la partie consacrée au cérémonial. La première a produit beaucoup de ratures, de mots barrés ou développés et a laissé des espaces vierges. La deuxième main a apporté des précisions, des corrections et des simplifications. Sa présence est attestée dans deux tiers des notices. Cette main a, elle aussi, laissé des passages vides. Si une première datation avait été formulée par Mrg Voisin, elle n'était accompagnée d'aucune justification. Toutefois Jacques Pycke s'accorde avec lui sur le quinzième siècle pour des critères internes et externe. Effectivement, un indice interne au cérémonial – l'utilisation des tapisseries de Saint Piat et Saint Eleuthère – lui permet par leur date de fabrication (1402) attestée à Arras de situer le manuscrit au début du quinzième siècle. De même, les corrections de l'ordinaire noir font référence à une décision capitulaire de 1424 relative aux heures de Notre Dame. Vient alors s'ajouter un critère externe : le type de filigrane. Celui-ci est composé d'un arc tendu avec sa flèche. Ce type est attesté par Briquet entre 1335 et 1430 et, né en Italie, sa présence a été remarquée à Arras et Chateaudun en 1412, à Douai et à Anvers en 1413, puis à Chartres en 1416. Ces villes proches de notre région d'investigation viennent alors confirmer la datation.

3 Bernard DU MORTIER, « Monuments religieux. Eglises de la rive gauche. Eglise cathédrale », dans *Bulletin de la société historique et littéraire de Tournai*, t. 8, 1862, p. 154-238.

4 Ainsi la une cloche se compose de parties appelées oreilles, cerveau, épaule, cou, taille, panse, lèvres ou patte, bouche et battant.

5 Jacques SERGEYS, « La fonte d'une cloche », dans Huybens G., ed., *Carillons et Tours de Belgique*, Bruxelles, le Crédit Communal, 1994, p.10.

6 Frank DELEU, « Les origines du carillon », dans Huybens G., ed., *Carillons et Tours de Belgique*, Bruxelles, le Crédit Communal, 1994, p.15.

7 Françoise DESCHAMPS, *Histoire du Triduum pascal à la cathédrale de Tournai*, mémoire présenté sous la direction d'Albert D'Haenens, Louvain-la-Neuve, 1986.

8 B. DU MORTIER, *op. cit.*, p. 168.

9 Mgr VOISIN, « De l'orgue, des cloches et du carillon », dans *Bulletins historiques et littéraires de Tournai*, t. 13, 1869, pp. 10-11.

- 10 Jean DUMOULIN et Jacques PYCKE, « Les cloches de la cathédrale de Tournai : leur sonnerie à la fin du Moyen âge », dans *Cloches et carillons*, Bruxelles, 1998, pp. 77-96.
- 11 Jan DUMOULIN et Jacques PYCKE, *Art. cit.*, p. 80.
- 12 Si nous soustrayons des sept dormants deux clercs de la trésorerie et deux du revestiaire, il nous reste effectivement trois personnes qui ne peuvent être que des clochemans.
- 13 Les funérailles ne seront pas reprises, car leur analyse complète figure aux pages 222-223 de l'ouvrage « Sons, couleurs, odeurs [...] » de Jacques PYCKE cité ci-dessus.
- 14 Elles ne sont pas en réalité les heures principales mais introduisent les principaux offices.
- 15 La notice trois porte en effet le titre suivant : *De soniago*.
- 16 Placide-Fernand LEFEVRE, *L'ordinaire de la collégiale, autrefois cathédrale, de Tongres : d'après le manuscrit du XV^e siècle*, Louvain, Spicilegium sacrum Lovaniense, 1967-1968.
- 17 Placide-Fernand LEFEVRE, *Les ordinaires des collégiales Saint-Pierre à Louvain et Saints-Pierre-et-Paul à Anderlecht d'après des manuscrits du XIV. Siècle*, Louvain, Publications universitaires de Louvain, 1960.
- 18 Ulysse CHEVALIER, *Calendrier, Ordinaires et Prosaire de la métropole de Reims (VIII^e-XIII^e siècles)*, Paris, Picard, 1900, 418 p.
- 19 David CASLEY, *A catalogue of the manuscripts of the King's*, London, in-4^o, 1734.
- 20 Ulysse CHEVALIER, *Calendrier (...) Reims (...)*, p. 199.
- 21 Ulysse CHEVALIER, *Calendrier (...) Reims (...)*, p. 213.
- 22 Ulysse CHEVALIER, *Calendrier (...) Reims (...)*, pp. 102-103.
- 23 Ulysse CHEVALIER, *Calendrier (...) Reims (...)*, p. 290.
- 24 Ulysse CHEVALIER, *Calendrier (...) Reims (...)*, p. 148.
- 25 Ulysse CHEVALIER, *Calendrier (...) Reims (...)*, p. 106.
- 26 Ulysse CHEVALIER, *Calendrier (...) Reims (...)*, p. 112.
- 27 Ulysse CHEVALIER, *Calendrier (...) Reims (...)* p. 192.
- 28 Ulysse CHEVALIER, *Calendrier (...) Reims (...)* p. 237.
- 29 Ulysse CHEVALIER, *Calendrier (...) Reims (...)* p. 118.
- 30 Ulysse CHEVALIER, *Calendrier (...) Reims (...)* p. 118.
- 31 Ulysse CHEVALIER, *Ordinaires de l'église cathédrale de Laon (XII^e et XIII^e siècles) suivis de deux mystères liturgiques*, Paris, Picard, 1897, 409 p.
- 32 CHEVALIER, *Ordinaires (...) Laon (...)*, p. 46.
- 33 CHEVALIER, *Ordinaires (...) Laon (...)*, p. 118.
- 34 CHEVALIER, *Ordinaires (...) Laon (...)*, p. 194.
- 35 CHEVALIER, *Ordinaires (...) Laon (...)*, p. 193.
- 36 CHEVALIER, *Ordinaires (...) Laon (...)*, p. 56.
- 37 CHEVALIER, *Ordinaires (...) Laon (...)*, p. 9.
- 38 CHEVALIER, *Ordinaires (...) Laon (...)*, p. 108.
- 39 Ulysse CHEVALIER, *Ordinaire et coutumier de l'église cathédrale de Bayeux (XIII^e siècle)*, Paris, Picard, coll. Bibliothèque Liturgique, n° 8, 1902, 478 p.

Bibliographie

- Ulysse CHEVALIER, *Ordinaires de l'église cathédrale de Laon (XII^e et XIII^e siècles) suivis de deux mystères liturgiques*, (Paris : Picard, coll. Bibliothèque Liturgique 6, 1897).
- Ulysse CHEVALIER, *Calendrier, Ordinaires et Prosaire de la métropole de Reims (VIII^e-XIII^e siècle)*, (Paris : Picard, 1900).
- Ulysse CHEVALIER *Ordinaire et coutumier de l'église cathédrale de Bailleux (XIII^e siècle)*, (Paris : Picard, coll. Bibliothèque Liturgique 8, 1902).
- Jean COUSIN, *Histoire de Tournai*, (Tournai, réédition de l'édition de Douai de 1616-1620, 1868).
- A. DE LA GRANGE, « Choix de testaments tournaisiens antérieurs au XVI^e siècle », *Annales de la Société d'Histoire et d'Archéologie de Tournai* (1897), t. 2.
- Frank DELEU, « Les origines du carillon », dans Huybens G., ed., *Carillons et Tours de Belgique*, Bruxelles, le Crédit Communal, 1994.
- Bernard DU MORTIER, « Monuments religieux. Eglises de la rive gauche. Eglise cathédrale », dans *Bulletin de la société historique et littéraire de Tournai*, p. 154-238.
- Jean DUMOULIN, Jacques PYCKE, *La cathédrale de Tournai hier et aujourd'hui*, (Tournai : Tournai-Art et Histoire, 1985).
- Jean DUMOULIN, Jacques PYCKE, « Les cloches », *Cloches et carillons* (1998), pp. 77-96.
- Placide-Fernand LEFEVRE, *Les ordinaires des collégiales Saint-Pierre a Louvain et Saints-Pierre-et-Paul à Anderlecht d'après des manuscrits du XIV. Siècle*, Louvain, Publications universitaires de Louvain, 1960.
- Placide-Fernand LEFEVRE, *L'ordinaire de la collégiale, autrefois cathédrale, de Tongres : d'après le manuscrit du XV^e siècle*, Louvain, Spicilegium sacrum Lovaniense, 1967-1968.
- Aimé-Georges MARTIMORT, *Les ordines/les ordinaires et cérémoniaux*, (Turnhout : typologie des sources du Moyen Age occidental, 1991).
- Jacques PYCKE, *Sons, couleurs, odeurs dans la cathédrale de Tournai au 15^e siècle*, (Tournai et Louvain-la-Neuve : Tournai - Art et Histoire, 2003).
- Jacques SERGEYS, « La fonte d'une cloche », dans Huybens G, ed., *Carillons et Tours de Belgique*, Bruxelles, le Crédit Communal, 1994.
- VOISIN (Jean), « De l'orgue, des cloches et du carillon », *Bulletins de la Société d'Histoire et de Littérature de Tournai* (1898), 2 vol.
- Joseph WARICHEZ, *La cathédrale de Tournai et son chapitre*, (Wetteren, 1934).